

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 29 janvier 2019**

**Rapport n° 19-01-02**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Il convient que le conseil municipal se prononce sur l'octroi de subventions aux différentes associations pour l'année 2019.

Le volume des subventions alloué reste conséquent malgré la rigueur imposée par le contexte financier.

En période de gel des dotations versées par l'Etat, l'accent est mis sur les associations saint-loupiennes ayant un projet en adéquation avec les besoins de la ville.

Les élus en charge de chaque secteur (famille et enfance, éducation, sports, animation et vie culturelle, environnement et divers) procèdent à un examen des dossiers déposés, sur la base des critères généraux représentatifs de la politique de la commune en prenant en compte, entre autres : la qualité des projets, les adhérents résidents sur la commune, l'évolution du nombre d'adhérents, la mise en place d'une politique tarifaire, le solde en caisse ou encore l'effort d'autofinancement.

Conformément aux dispositions de la loi n°2000-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et au décret n°2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il convient de conclure un avenant « *définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée* » avec l'association l'Ecole de musique de Saint-Leu-La-Forêt, l'association Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Leu-La-Forêt, l'association Football Club Saint-Leu 95, l'association A Vos Jeux !! et l'association Tennis Club de la Châtaigneraie car les subventions attribuées à ces associations dépassent le seuil de 23 000€.

Il vous est proposé d'accorder les subventions de fonctionnement selon le tableau ci-annexé au titre de l'exercice 2019.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
**COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 29 janvier 2019**

**Délibération n° 19-01-02**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 20111-495 du 06 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant les demandes de subventions émanant de diverses associations et divers organismes relevant des secteurs Education, Famille et Petite Enfance, Animation et Vie Culturelle, Jeunesse et Sports, Environnement et divers,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'accorder, au titre de l'exercice 2019, aux associations et organismes concernés les subventions telles qu'elles figurent sur l'état ci-annexé et d'assurer le financement de la dépense découlant de l'attribution desdites subventions sur les crédits ouverts au budget primitif 2019

Article 2 : de fixer l'échéancier de versement des subventions de fonctionnement susvisées comme suit :

- versement en février 2019 des subventions totales inférieures ou égales à 10 000€,
- versement en une fois, en février 2019, de la subvention de l'association Football Club Saint-Leu 95,
- versement en quatre fois (février, avril, juillet et octobre 2019) des autres subventions.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en  
Préfecture du Val d'Oise le  
qu'elle a été notifiée aux intéressés le  
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET

article	Secteur	Nom de l'organisme	Montant de la subvention	
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
6574	830 Cabinet	ADVOCNAR	150,00 €	
6574		Association Canine	500,00 €	
6574		Association des Amis de la légion d'honneur	100,00 €	
6574		COS	15 000,00 €	
6574		EDARIDAE	400,00 €	
6574		Prévention routière	150,00 €	
<b>Sous-Total Secteur Divers</b>			<b>16 300,00 €</b>	
6574	20 - Education	ADDEN	50,00 €	
6574		AIPESL	300,00 €	
6574		AMA des petits saint-loupiens	200,00 €	
6574		FCPE Collège Wanda Landowska	150,00 €	
6574		FCPE Conseil local de Saint Leu la Foret	300,00 €	
6574		Paroles de Prévert	100,00 €	
<b>Sous-Total Secteur Education</b>			<b>1 100,00 €</b>	
6574	Famille 60	A VOS JEUX	41 500,00 €	
6574	64	LES LOUPANDISES	14 000,00 €	
<b>Sous-Total Secteur Famille</b>			<b>55 500,00 €</b>	
6574	Culture	AGHEHVO	1 400,00 €	
6574		AJV (Amitié Joie de Vivre)	500,00 €	
6574		Amitiés Roumaine	800,00 €	
6574		Arts Pluriel	300,00 €	
6574		Arts Saint-Loupiens	400,00 €	
6574		Ateliers Spectacles	600,00 €	
6574		Cantoria	350,00 €	
6574		Club loisirs et connaissances	650,00 €	
6574		Comité européen de jumelage	4 000,00 €	
6574		Ecole de musique	198 300,00 €	
6574		Ensemble vocal Saint Leu Saint Gilles / O vos Omnes	500,00 €	
6574		Graines d'idées	400,00 €	
6574		Graines de swing	2 000,00 €	
6574		Hiver musical	4 500,00 €	
6574		Jazz club	3 000,00 €	
6574		Le reveil de saint Leu	14 000,00 €	
6574		Les Amis de la Médiathèque	800,00 €	
6574		Les démons du Bémol	400,00 €	
6574		Loisirs Temps Libre	250,00 €	
6574		MLC	42 000,00 €	
6574		Pindibulum Théâtre	1 000,00 €	
6574		Saint-Leu art expo	6 000,00 €	
6574		Saint Leu terre d'empire	1 500,00 €	
6574		Syndicat d'initiative	2 600,00 €	
6574		Tympanzé	500,00 €	
6574		Un monde de création	500,00 €	
<b>Sous-Total Secteur Actions Culturelles</b>			<b>287 250,00 €</b>	
6574		40 - Sports	A corps danse	1 100,00 €
6574	Aile danse		1 000,00 €	
6574	Aqua détente		2 000,00 €	
6574	Arts martiaux		14 000,00 €	
6574	Association Volley ball de Taverny/Saint-Leu		2 000,00 €	
6574	Association sportive du Collège Wanda Landowska		900,00 €	
6574	Badminton - les as du volant		200,00 €	
6574	Club de modélisme		5 000,00 €	
6574	Compagnie d'Arc de Saint-Leu (CASL)		1 000,00 €	
6574	Cosmopolitan Club de Taverny Athlétisme		1 600,00 €	
6574	Educa danse		1 100,00 €	
6574	ESL Basket		20 000,00 €	
6574	ESL Equilibre		150,00 €	
6574	ESL Gym détente		1 300,00 €	
6574	ESL Gymnastique		8 600,00 €	
6574	ESL Tennis de table		2 500,00 €	
6574	ESLPB Natation		10 000,00 €	
6574	Football club		45 000,00 €	
6574	Handball club Saint-Leu/Taverny		5 500,00 €	
6574	Kikentaï Karaté		5 000,00 €	
6574	Olympique Cyclisme du Val d'Oise - OCVO		15 000,00 €	
6574	Parisis Rugby Club		300,00 €	
6574	Saint Loup Fight		1 600,00 €	
6574	Tennis club de la Chataigneraie		35 000,00 €	
6574	Vallée de Montmorency Rando (VMR)		200,00 €	
<b>Sous-Total Secteur Sports</b>			<b>180 050,00 €</b>	
<b>Sous Total hors CCAS</b>			<b>540 200,00 €</b>	
657362	Social		C.C.A.S.	400 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>940 200,00 €</b>	